

Charte du bénévole de l'ADMD Ecoute

PRÉAMBULE

L'ADMD Écoute est une ligne téléphonique d'accompagnement dédiée aux personnes en fin de vie et à leurs proches.

Elle constitue une mission de solidarité et d'entraide au sein de l'ADMD, assurée par des bénévoles spécifiquement formés.

Cette charte a pour objectif de préciser le rôle, les responsabilités et les engagements des bénévoles, afin de garantir un accompagnement respectueux, bienveillant et conforme aux valeurs de l'association.

CADRE DE L'INTERVENTION

Les interventions des bénévoles d'ADMD Écoute s'inscrivent dans :

- le respect des lois en vigueur ;
- les procédures définies dans le guide de fonctionnement et d'entraide de l'ADMD ;
- la stratégie fixée par le conseil d'administration et mise en œuvre sous l'autorité du délégué national d'ADMD Écoute, de ses éventuels adjoints et du secrétaire général.

VALEURS FONDAMENTALES

En tant que représentants de l'ADMD auprès des appelants, les bénévoles s'engagent à respecter et incarner les valeurs suivantes :

- **Respect** : considérer la dignité, les convictions et les choix de chaque personne, adhérente ou non.
- **Bienveillance** : faire preuve d'écoute, d'empathie, de patience et d'absence de jugement.
- **Confidentialité** : protéger les informations partagées par les appelants, respecter le cadre légal (RGPD) ainsi que la confidentialité des documents et procédures internes.
- **Neutralité - laïcité** : accueillir chaque personne sans distinction de croyance, de religion ou d'opinion,

MISSION DES BÉNÉVOLES

Les bénévoles de l'ADMD Écoute s'engagent à :

- offrir une écoute active et attentive aux personnes qui sollicitent le service ;
- apporter soutien et information en lien avec les missions de l'ADMD ;
- accompagner les adhérents dans la mise à jour et l'usage des outils (par ex. directives anticipées, ressources, etc.) ;
- participer à la saisie et au suivi des éléments dans les outils dédiés ;

ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES

Chaque bénévole d'ADMD Écoute prend l'engagement de :

- suivre la formation initiale et la formation continue proposée par l'ADMD ;
- tenir à jour sa disponibilité dans le planning afin d'assurer le bon fonctionnement du service ;
- participer aux réunions de coordination, permettant le partage d'expériences et l'amélioration continue du service ;
- garantir la confidentialité des échanges et des données, dans le respect du cadre légal et associatif.

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ RELATIF À LA BASE DE DONNÉES DES ADHÉRENTS

Les données personnelles et nominatives recueillies et conservées dans la base de données de l'ADMD sont réservées :

- à la gestion administrative des adhérents,
- au fichier des directives anticipées,
- et à l'insertion des notes de suivi par l'ADMD Écoute.

Toute autre utilisation est totalement proscrite, notamment :

- démarches commerciales,
- campagnes militantes ou partisans (y compris pour les élections internes de l'ADMD),
- ou au profit de tout organisme tiers, même partenaire.

Les personnes ayant accès à tout ou partie de ces données s'engagent à ne jamais les divulguer en dehors de l'association.

En particulier, tous les courriels envoyés à un groupe d'adhérents doivent impérativement l'être en copie cachée (Cci) afin de ne divulguer aucune donnée nominative ou adresse électronique.

Les fichiers et traitements informatiques de l'ADMD font l'objet d'une déclaration à la CNIL n°1433527 du 28 juin 2010, modifiée le 11 mars 2016, et sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

VALIDATION DE L'ENGAGEMENT

Prénom et Nom :

Date :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :